

SÉANCE ORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance ordinaire du conseil municipal de Napierville du 5 mai 2016 à 19h30 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| - Daniel Dumontier | - Micheline P. Fortin |
| - Mario Dufour | - David Dumont |
| - Chantale Pelletier | |

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, Monsieur Ghislain Perreault.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 5 MAI 2016

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption des procès-verbaux
 - a) Séance ordinaire du 7 avril 2016
 - b) Séance spéciale du 28 avril 2016
 - c) Séance spéciale du 28 avril 2016 (1)
3. Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers
4. Loisirs
 - a) Rapport du Directeur du service des loisirs
 - b) Eau pour remplissage piscine municipale
 - c) Fête Nationale
 - d) 69e Groupe Scouts Napierville: Remboursement
 - e) Achat chlore piscine municipale
 - f) Réparation aérateur
 - g) Sortie souper théâtre personnes 3e Âge
 - h) Repas soirée dansante
5. Incendie
 - a) Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies
 - b) Adhésion système de répartition survie mobile
6. Correspondance
7. Urbanisme
 - a) Rapport du responsable de l'urbanisme
 - b) Adoption du règlement numéro 296-5
 - c) Adoption du 2e projet de règlement #289-98
 - d) Avis de motion: Règlement numéro 291-7
8. Travaux publics
 - a) Rapport du Directeur des travaux publics
 - b) Offre de services solutions alternatives environnement (pesticides)
 - c) Réparation trottoirs
 - d) Poste d'aqueduc: Commutateur
 - e) Pavage rue Napier-Christie
9. Comptes à payer (municipalité)
 - a) Comptes à payer pour le mois de mai 2016

- b) Comptes payés durant le mois d'avril 2016
10. Comptes à payer (factures)
 - a) Bell Gaz ltée (1,055.63\$)
 - b) Le buffet du chef (8,249.46\$)
 - c) Distribution Eco inc. (1,028.59\$)
 - d) Secourys (1,200\$)
 - e) Sucrierie St-Valentin (3,365.95\$)
 - f) Solutions Solu-NET inc. (2,897.37\$)
 - g) Coopérative funéraire du grand Montréal (3,015.33\$)
 - h) J.L.M. inc. (8,102.87\$)
 - i) Forme Atout (1,526.29\$)
 - j) Patrick Gagnon (574.88\$)
 - k) Tetra Tech QI inc. (2,276.51\$)
 - l) Plomberie SDM inc. (3,276.79\$)
 - m) Aqua Data (4,304.03\$)
 - n) Les Équipements Lapière inc. (6,494.83\$)
 - o) Centre Sportif Régional Groupe DPJL (9,666.90\$)
 - p) Les Avocats Le Corre & Associés (10,103.60\$)
 - q) Me Jean-Daniel Debkoski, avocat (9,916.59\$)
 - r) R. J. Lévesque & Fils (17,476.20\$)
 - s) Environor Canada inc. (9,507.28\$)
 11. Demande de don ou commandite
 - a) Chambre de commerce : Tournoi de golf
 - b) Maison des Jeunes: L'Adoléus
 - c) Corps de cadets de l'Armée 2698 Sieur de Beaujeu
 12. Achats bacs de récupération et pièces
 13. Programme TECQ: Nouvelle programmation
 14. Adoption du règlement 400-1
 15. Avis de motion: Délégation de pouvoir des fonctionnaires et employés municipaux
 16. Défibrillateur centre communautaire
 17. Levée du drapeau des Patriotes
 18. Accès à la propriété: Mai 2016
 19. Location Photocopieur Xerox (5 ans)
 20. Varia:
 21. Public: Période de questions
 22. Levée de l'assemblée

Résolution #2016-05-214 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

Adoption des procès-verbaux

Résolution #2016-05-215 : Séance ordinaire du 7 avril 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2016.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-216 : Séance spéciale du 28 avril 2016

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 avril 2016.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-217 : Séance spéciale du 28 avril 2016 (1)

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 28 avril 2016.

ADOPTÉE

Intervention de Monsieur Jean-Pierre Blais qui remercie les membres du conseil pour sa nomination à la médaille du Lieutenant Gouverneur pour les aînés.

Résolution #2016-05-218 : Rapport du vérificateur externe et dépôt des états financiers

Madame Sophie Lefort, comptable de la firme Lefavre, Labrèche, Gagné, ca, explique les états financiers 2015.

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal, la directrice générale dépose les états financiers 2015.

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'accepter les états financiers 2015 tels que présentés par la firme comptable Lefavre, Labrèche, Gagné, ca, en date du 5 mai 2016.

ADOPTÉE

Loisirs

Rapport du Directeur du service des loisirs

Monsieur Gérard Laplante fait son rapport pour le mois de mai 2016.

Résolution #2016-05-219 : Loisirs: Eau pour remplissage piscine municipale

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,600\$ pour le remplissage de la piscine municipale;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-220 : Fête Nationale : Devis technique, animation, fanfare, spectacle et jeux gonflables

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense de 12,375\$ plus les taxes pour l'animation, le devis technique de l'artiste, la fanfare, les jeux gonflables ainsi que la première partie du spectacle lors des festivités de la Fête Nationale suivant contrats d'événement de L.B. Production numéros 1030 et 1031, contrat de réservation des Amusements Boreal numéro 01-304-110-1, contrat de prestation des Éclairs du Québec et contrat de vente du spectacle du groupe Trip à quatre;

Il est également résolu d'entériner le versement d'un montant de 990\$ plus les taxes représentant le dépôt requis pour la location de jeux gonflables suivant contrat de réservation des Amusements Boreal numéro 01-304110-1;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers du montant ci-dessus mentionné soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-221 : 69e Groupe Scouts Napierville: Remboursement

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a pris en charge la comptabilisation des revenus et dépenses du 69e Groupe Scouts Napierville afin de les aider à démarrer le mouvement et obtenir les autorisations requises suivant résolution en date du 4 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE le 69e Groupe Scouts Napierville a maintenant toutes les autorisations nécessaires à son fonctionnement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau a remettre au 69e Groupe Scouts Napierville les fonds gérés par la municipalité soit un montant de 2,754.61\$.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-222 : Loisirs: Achat chlore piscine municipale

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,800\$ pour l'achat de chlore pour la piscine municipale;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-223 : Loisirs: Réparation aérateur

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,150\$ pour le changement des pointes de l'aérateur;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-224 : Loisirs: Sortie souper théâtre personnes 3e Âge

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 6,750\$ pour l'organisation d'une sortie souper théâtre pour les personnes du 3e âge qui aura lieu le 16 septembre 2016;

Il est également résolu d'entériner une dépense de 1,759.50\$ pour l'achat de 56 billets pour ledit souper spectacle suivant contrat en date du 4 avril 2016 portant le numéro de réservation 19749.

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-225 : Loisirs: Repas soirée dansante

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service des Loisirs à procéder à une dépense approximative de 1,200\$ pour le souper lors de la soirée dansante qui aura lieu le 28 mai 2016;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Incendie

Rapport du Directeur du service de Sécurité incendies

Monsieur le conseiller Mario Dufour fait la lecture du rapport du Directeur du Service de Sécurité incendies pour le mois de mai 2016.

Résolution #2016-05-226 : Service de Sécurité incendies: Adhésion système de répartition survie mobile

CONSIDÉRANT QUE le contrat de pagette du Service de Sécurité incendies se terminera à la fin du mois de juin 2016;

CONSIDÉRANT QUE la technologie nous permet de migrer vers un système de télécommunications par cellulaire plus performant;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Cauca offre le service de répartition survie mobile par cellulaire sans augmentation substantielle des coûts actuels;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur du Service de Sécurité incendies à procéder à la migration vers un système de répartition par cellulaire auprès de la compagnie Cauca;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Correspondance

La Directrice générale adjointe a mis à la disposition du public un résumé de la correspondance reçue:

Correspondance de l'Union des municipalités du Québec concernant la remise de bourses de stage, une autre concernant un procès-verbal, une autre concernant le dévoilement de la Politique énergétique du Québec, une autre concernant les infrastructures.

Correspondance de la Fédération québécoise des municipalités concernant les installations septiques, une autre concernant la politique énergétique, une autre concernant l'entretien de la Route verte.

Correspondance du ministère du Conseil exécutif du Québec concernant le Projet de loi no. 56.

Correspondance du Patrimoine canadien concernant la demande de financement du programme Canada en Fête.

Article du Journal de Montréal concernant les frais de croissance.

Correspondance du coordonnateur de la fête du Canada concernant la fête du Canada.

Demande de don de l'Adoléus.

Correspondance de COVABAR concernant la mise en œuvre du plan directeur de l'eau du bassin versant de la rivière Richelieu.

Correspondance du Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Ouest concernant la demande de collaboration financière dans le dossier camp de jour.

Correspondance du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire du Québec concernant les modifications au régime des droits de mutation immobilière, une autre

concernant la semaine de la municipalité et le mérite municipal, une autre concernant la modification au règlement municipal décrétant l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence.

Correspondance du Ministère de la Sécurité publique du Québec concernant une modification au mode de paiement de la facture des services de la Sûreté du Québec, une autre concernant la semaine de la sécurité civile.

Correspondance de la MRC des Jardins-de-Napierville concernant le plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.

Correspondance du Réseau Biblio de la Montérégie concernant l'échange du 11 mai. Une autre concernant la ressource numérique Généalogie Québec ainsi que l'Assistance-Biblio, une autre concernant l'émission 3e lieu de Radio-Canada.

Offre de services d'Avizo Experts-conseils pour les projets de caractérisation environnementale de site.

Lettre de remerciement de la Société d'Alzheimer du Haut-Richelieu pour notre contribution.

Résolutions adoptées de la municipalité de St-Cyprien-de-Napierville, correspondance concernant la formation OBNL.

Correspondance du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec à la Journée nationale du sport et de l'activité physique.

Demande de don du Corps de Cadets 2698 Sieur de Beaujeu.

Souhails de condoléances de la municipalité de St-Valentin.

Souhails de condoléances de la Ville de Châteauguay.

Souhails de condoléances de la Mutuelle des municipalités du Québec.

Souhails de condoléances de la Fédération québécoise des municipalités.

Souhails de condoléances de la municipalité de St-Édouard.

Demande de don de la Croix-Rouge canadienne.

Correspondance de la Société de l'assurance automobile du Québec concernant la sécurité à vélo chez les jeunes.

Invitations reçues de l'Association de la sclérose en plaques de la Rive-Sud à une soirée de Zumba, des Municipalités amies des aînés à un colloque, du Réseau québécois de Villes et Villages en santé à une rencontre régionale, du Centre local d'emploi de St-Constant à une rencontre, du Réseau Biblio de la Montérégie à un Spectacle-Hommage à Anne Hébert, de l'organisme Excellence Chez Nous à un tournoi de Poker, de la MRC des Jardins-de-Napierville à une exposition de photographies, des Avocats Le Corre à une célébration pour leur 25e anniversaire, du CLD des Jardins-de-Napierville au dévoilement des nouvelles entreprises démarrées, du Centre sportif régional Groupe DPJL à un souper bénéfice, compétition amicale d'athlètes de force, de la Chambre de commerces Jardins-de-Napierville au conseil d'administration de type 5 à 7, de la Fondation du Cégep St-Jean-sur-Richelieu à un brunch, de Sylvie Nobert artiste peintre à une exposition printanière, de Culture pour Tous aux journées de la culture, de la Fabrique de St-Paul à un souper-bénéfice, de l'école Louis-Cyr à la cérémonie des finissants, du Parc Régional de St-Bernard à l'ouverture officielle de l'activité d'orientering.

Urbanisme

Rapport du responsable de l'urbanisme

Monsieur Guillaume Dumouchel fait son rapport pour le mois de mai 2016.

Résolution #2016-05-227 : Adoption du règlement numéro 296-5

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 296-5 modifiant le règlement numéro 296 intitulé *Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme*, tel que déjà amendé en vue de modifier la composition du comité. Ce règlement se lit comme suit:

RÈGLEMENT NUMÉRO 296-5

Règlement modifiant le règlement numéro 296 intitulé «Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme », tel que déjà amendé, en vue de modifier la composition du comité.

ATTENDU qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la Municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

ATTENDU que les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la Municipalité de Napierville;

ATTENDU que cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

ATTENDU que le Conseil de la municipalité souhaite revoir la composition du comité consultatif d'urbanisme

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le 7 avril 2016;

Que le conseil municipal décrète ce qui suit :

PARTIE 1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1. Le présent règlement s'intitule **Règlement numéro 296-5 modifiant le règlement numéro 296 intitulé Règlement constituant un comité consultatif d'urbanisme tel que déjà amendé, en vue de modifier la composition des membres du comité consultatif d'urbanisme.**

2. Le Conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa de sorte que si l'une quelconque de ces parties devait être déclarée nulle par un tribunal compétent, les autres parties du règlement continuent de s'appliquer.

PARTIE II : MODIFICATION DU RÈGLEMENT

3. L'article 5 du règlement 296 est modifié par le suivant, à savoir :

« Le comité est composé de deux membres du conseil ainsi qu'un nombre de résidents de la municipalité allant de trois au minimum et de cinq au maximum ».

PARTIE III : DISPOSITIONS FINALES

4. Les dispositions du présent règlement ont préséance sur toute disposition inconciliable au

règlement 296 et à ses amendements.

5. Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-228 : Adoption du 2e projet de règlement #289-98

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'adopter le 2^e projet de règlement numéro 289-98 modifiant le règlement numéro 289 afin de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone Ca. 44 à même une partie de la zone Ra. 113. Ce 2^e projet de règlement se lit comme suit:

2^E PROJET
RÈGLEMENT NUMÉRO 289-98

RÈGLEMENT MODIFIANT LE
RÈGLEMENT #289 ET SES
AMENDEMENTS EN VUE DE MODIFIER
LE PLAN DE ZONAGE EN MODIFIANT LA
LIMITE DE LA ZONE CA.44 À MÊME UNE
PARTIE DE LA ZONE RA.113

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la municipalité peut faire des règlements de modification touchant un ou plusieurs sujets;

CONSIDÉRANT QUE les normes actuelles ne répondent pas au besoin de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cette modification bonifie le cadre réglementaire existant;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 avril 2016;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT:

PARTIE 1: DISPOSITIONS DÉCLARATOIRES

1 Le présent règlement s'intitule *Règlement numéro 289-98* modifiant le règlement no 289 intitulé *Règlement de zonage* tel que déjà amendé, en vue de modifier le plan de zonage en modifiant la limite de la zone Ca.44 à même une partie de la zone Ra. 113;

2 Le conseil municipal déclare avoir adopté ce règlement partie par partie, article par article, alinéa par alinéa, de sorte que si l'une ou quelconque de ces parties venait à être déclarée nulle et sans effet par un tribunal, une telle décision n'aurait aucun effet sur les autres parties;

PARTIE II: MODIFICATION DU RÈGLEMENT

3 Le plan de zonage datant du 8 mars 1991 tel que déjà modifié est modifié à nouveau de la façon suivante:

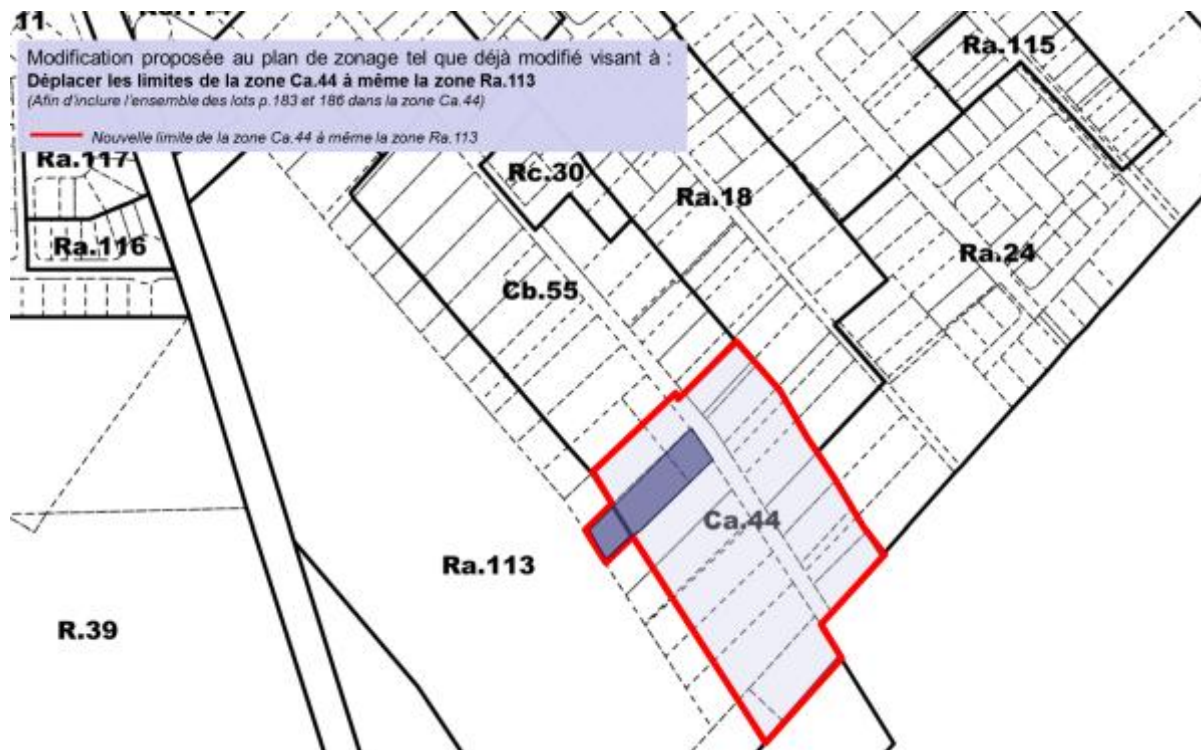
- La limite de la zone Ca.44 est déplacée à même la zone résidentielle Ra.113 afin d'inclure l'ensemble des lots P183 et 186.

Le plan est joint à l'*Annexe A* du présent règlement pour en faire partie intégrante.

PARTIE III: DISPOSITIONS FINALES

4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi

ANNEXE A



ADOPTÉE

Résolution #2016-05-229 : Avis de motion: Règlement numéro 291-7

Avis de motion, avec dispense de lecture, est donnée par monsieur le conseiller Mario Dufour qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 291-7 modifiant le règlement numéro 291 intitulé *Règlement de construction*, tel que déjà amendé, en vue de modifier les conditions relatives aux branchements pour toutes constructions situées sous le niveau du sol.

Travaux publics

Rapport du Directeur des travaux publics

Monsieur Serge Bouchard fait son rapport pour le mois de mai 2016.

Résolution #2016-05-230 : Offre de services solutions alternatives environnement (pesticides)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a adopté le 10 octobre 2002 le règlement numéro 371 comportant certaines restrictions relativement à l'emploi des pesticides;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement pour le service d'accompagnement aux citoyens

comprenant le service téléphonique, le service de visite à domicile pour un maximum de 6 visites, la gestion des plaintes et infractions pour un montant de 1,950\$ plus les taxes;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de services de Solutions Alternatives Environnement au montant de 1,950\$ plus les taxes pour les services ci-haut énumérés.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-231 : Travaux publics: Réparation trottoirs

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à une dépense maximale de 19,000\$ pour la réparation de trottoirs sur tout le territoire de la municipalité.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-232 : Travaux publics: Poste d'aqueduc: Commutateur

CONSIDÉRANT QUE l'inverseur de courant du groupe électrogène au poste de distribution d'eau potable montre des signes d'oxydation et son afficheur n'est plus lisible;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de remplacer la pièce défectueuse et de vérifier les points de contact électrique;

CONSIDÉRANT QUE le groupe électrogène doit recevoir son inspection annuelle et qu'il y a lieu de remplacer les piles, la courroie du ventilateur et le filtre à air;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'autoriser le directeur des Travaux publics à procéder aux travaux d'entretien en mandatant le personnel technique nécessaire pour effectuer lesdits travaux pour un montant approximatif de 5,000\$.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-233 : Travaux publics: Pavage rue Napier-Christie

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Napierville a signifié son intention de participer à l'appel d'offre regroupé pour l'achat de pavage pour l'année 2016 suivant résolution #2016-03-118 en date du 10 mars 2016;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs contraintes relatives au devis technique font en sorte que la municipalité de Napierville ne désire plus faire partie de cet appel d'offre regroupé;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'informer la MRC des Jardins-de-Napierville que la municipalité de Napierville ne participera pas à l'appel d'offre regroupé pour l'achat de pavage pour l'année 2016;

D'autoriser le Directeur des Travaux publics à procéder à des appels d'offres publiques pour la pavage de la rue Napier-Christie.

ADOPTÉE

Comptes à payer (municipalité)

Résolution #2016-05-234 : Comptes à payer pour le mois de mai 2016

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter les comptes à payer pour le mois de mai 2016 soit:

Municipalité au montant de 37,945.94\$
Bibliothèque au montant de 2,184.68\$
Loisirs au montant de 9,677.78\$
Incendie au montant de 5,954.28\$
Salaires pompiers avril 2016 au montant de 19,344.29\$

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour quitte son siège à 20h28 car sa conjointe est une employée administrative.

Résolution #2016-05-235 : Comptes payés durant le mois d'avril 2016

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'accepter les comptes payés durant le mois d'avril 2016 soit:

Municipalité au montant de 121,386.31\$
Bibliothèque au montant de 100.07\$
Loisirs au montant de 5,709.07\$
Incendie au montant de 2,324.77\$

ADOPTÉE

Comptes à payer (factures)

Résolution #2016-05-236 : Comptes à payer: Bell Gaz ltée

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Bell Gaz ltée* au montant de 1,055.63\$ pour le chauffage à la caserne suivant facture numéro 313105;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien de Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-237 : Comptes à payer: Le buffet du chef

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer les factures de *Le Buffet du chef* au montant total de 8,249.46\$ pour le repas lors de la soirée dansante qui a eu lieu le 26 mars 2016 ainsi que le repas pour les funérailles du maire, Monsieur Jacques Délisle qui ont eu lieu le 30 avril 2016 suivants factures numéros 4586 et 4702.

Il est également résolu que le tiers de la facture relative à la soirée dansante soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-238 : Comptes à payer: Distribution Eco inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Distribution Eco inc.* au montant de 1,028.59\$ représentant l'achat d'herbicide pour les terrains des loisirs suivant facture numéro 16197;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-239 : Comptes à payer: Secourys

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'entériner une dépense de 1,200\$ pour la certification de 30 gardiens avertis;

Il est également résolu de payer la facture de *Secourys* au montant de 1,200\$ pour ladite certification suivant facture numéro 2015060;

Il est également résolu que cette résolution soit entérinée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville et que le tiers de cette facture soit payé par cette dernière.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-240 : Comptes à payer: Sucrierie St-Valentin

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Sucrierie St-Valentin* au montant de 3,365.95\$ pour une sortie des personnes du 3e âge à l'occasion de Pâques suivant facture numéro 228;

Il est également résolu que le tiers de cette facture soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-241 : Comptes à payer: Solutions Solu-NET inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer les factures de *Solutions Solu-NET inc.* au montant total de 2,897.37\$ pour l'entretien du centre communautaire pour la période du 31 mars 2016 au 28 avril 2016 incluant le polissage des planchers suivant factures numéros 1054 et 1055.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-242 : Comptes à payer: Coopérative funéraire du grand Montréal

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Coopérative funéraire du grand Montréal* au montant de 3,015.33\$ représentant le coût des avis publics dans les journaux le Coup d'Oeil, le Canada Français et le journal de Montréal ainsi que les coûts relatifs à la production de 1000 signets pour les funérailles du Maire, monsieur Jacques Délisle.

ADOPTÉE

Monsieur le conseiller Mario Dufour reprend son siège à 20h31.

Résolution #2016-05-243 : Comptes à payer: J.L.M. inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

De payer la facture de *J.L.M. inc.* au montant de 8,102.87\$ pour le nettoyage des rues suivant facture numéro 1633.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-244 : Comptes à payer: Forme Atout

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer les factures de *Forme Atout* au montant total de 1,526.29\$ pour l'enseignement de divers cours de mise en forme pour la période du 4 avril au 29 avril 2016 suivant les factures numéros 10D et 15A;

Il est également résolu que le tiers de ces factures soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-245 : Compte à payer: Monsieur Patrick Gagnon

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De rembourser à monsieur Patrick Gagnon les frais de congrès payés à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec au montant de 574.88\$ suivant facture numéro 17953.

Il est également résolu que la moitié de ce montant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-246 : Comptes à payer: Tetra Tech Ql inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Tetra Tech Ql inc.* au montant de 2,276.51\$ représentant les honoraires professionnels relativement à la toxicité à l'usine d'épuration suivant facture numéro 15303301.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Chantale Pelletier quitte son siège à 20h33.

Résolution #2016-05-247 : Comptes à payer: Plomberie SDM inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Plomberie SDM inc.* au montant de 3,276.79\$ pour des travaux de plomberie au bâtiment de service situé sur les terrains de soccer au bout de la rue Poupart suivant facture numéro 2609.

Il est également résolu que ce montant s'inscrit dans les priorités soumises dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018;

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-248 : Comptes à payer: Aqua Data

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Aqua Data* au montant de 4,304.03\$ représentant le progressif numéro 1 de la mise à jour du plan d'intervention pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts et des chaussées suivant facture numéro 16271.

Il est également résolu que ce montant s'inscrit dans les priorités soumises dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018;

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-249 : Comptes à payer: Les Équipements Lapierre inc.

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Équipements Lapierre inc.* au montant de 6,494.83\$ pour l'achat de deux barils de flocon 260 pour l'usine de filtration de l'eau potable suivant facture numéro 271019.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-250 : Comptes à payer: Centre Sportif Régional Groupe DPJL

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

De payer la facture de *Centre Sportif Régional Groupe DPJL* au montant de 9,666.90\$ pour le patin et le hockey libre pour la période du 3 janvier au 10 avril 2016 suivant facture numéro 2235;

Il est également résolu que le tiers de ce montant soit payé par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-251 : Comptes à payer: Les Avocats Le Corre & Associés

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De payer la facture de *Les Avocats Le Corre & Associés* au montant de 10,103.60\$ pour des honoraires professionnels relativement au Service de Sécurité incendies suivant facture numéro 42820;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Madame la conseillère Chantale Pelletier reprend son siège à 20h36.

Résolution #2016-05-252 : Comptes à payer: Me Jean-Daniel Debkoski, avocat

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Me Jean-Daniel Debkoski, avocat* au montant de 9,916.59\$ pour honoraires professionnels relativement au Service de Sécurité incendies suivant facture en date du 6 avril 2016;

Il est également résolu que la moitié de cette facture soit payée par la municipalité de Saint-Cyprien-de-Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-253 : Comptes à payer: R. J. Lévesque & Fils

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *R.J. Lévesque & Fils* au montant de 17,476.20\$ pour le nettoyage du puits Saint-Alexandre suivant facture numéro 2962.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-254 : Comptes à payer: Environor Canada inc.

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De payer la facture de *Environor Canada inc.* au montant de 9,507.28\$ pour l'achat de produit ENV24P10 suivant facture numéro C78.

ADOPTÉE

Demande de don ou commandite

Résolution #2016-05-255 : Chambre de commerce : Tournoi de golf

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce des Jardins de Napierville organise son 20e tournoi de golf annuel le 15 juin 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 130\$ à la Chambre de commerce des Jardins-de-Napierville représentant le coût de deux soupers dans le cadre du 20e tournoi de golf annuel.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-256 : Demande de don ou commandite: Maison des Jeunes L'Adolés

CONSIDÉRANT QUE la maison des Jeunes L'Adolés est un organisme communautaire à but non lucratif situé le territoire de la municipalité de Napierville;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme intervient auprès de plusieurs jeunes de la région âgés entre 12 et 17 ans;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande de financement afin de continuer d'offrir des services de qualité aux jeunes suivant demande reçue en date du 6 avril 2016;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Micheline P. Fortin et résolu unanimement :

D'octroyer le somme de 300\$ à la Maison des jeunes L'Adolés à titre de don pour l'année 2016.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-257 : Demande de don ou commandite: Corps de cadets de l'Armée 2698 Sieur de Beaujeu

CONSIDÉRANT QUE le Corps de Cadets de l'Armée 2698 Sieur de Beaujeu est un organisme à but non lucratif;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme organise des campagnes de financement afin de donner un programme complémentaires à tous les jeunes;

CONSIDÉRANT QUE cet organisme a fait une demande d'aide financière à la municipalité en date du 25 avril 2016;

CONSIDÉRANT QUE 11 cadets de Napierville font partie du mouvement;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'octroyer la somme de 330\$ au Corps de Cadets Sieur de Beaujeu représentant un montant de 30\$ par enfant de Napierville.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-258 : Achats bacs de récupération et pièces

CONSIDÉRANT QUE la réserve de bacs de récupération diminue;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Loubac* a transmis une soumission pour l'achat de 14 bacs 360 litres bleu et de plusieurs pièces au coût de 1,769.00\$ plus les taxes applicables;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Daniel Dumontier, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'accepter l'offre de la compagnie *Loubac* ci-dessus décrites au coût de 1,769.00\$ plus les taxes.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-259 : Programme TECQ: Nouvelle programmation

CONSIDÉRANT QUE la programmation dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018 a été approuvée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire en date du 30 novembre 2015 pour un montant de 783,124\$;

CONSIDÉRANT QUE certains travaux ne pourront être effectués sans avoir au préalable une étude approfondie par des ingénieurs;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier ladite programmation;

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale, Madame Ginette L. Pruneau à présenter une programmation modifiée dans le cadre du Programme TECQ 2014-2018 au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire pour approbation conformément aux exigences dudit programme.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-260 : Adoption du règlement 400-1

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller David Dumont et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 400-1 modifiant le règlement numéro 400 intitulé *Règlement décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1*, en vue de modifier le montant de la taxe. Ce règlement se lit comme suit:

RÈGLEMENT NUMÉRO 400-1

décrétant l'imposition d'une taxe aux
fins du financement des centres
d'urgence 9-1-1

ARTICLE 1:

L'article 2 du règlement numéro 400 est remplacé par le suivant:

À compter du 1er août 2016 est imposée, sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex par ligne d'accès de

départ.

ARTICLE 2:

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-261 : Avis de motion: Délégation de pouvoir des fonctionnaires et employés municipaux

Avis de motion, est donnée par monsieur le conseiller David Dumont qu'à une prochaine séance, le conseil adoptera le règlement numéro 421 intitulé *Règlement délégrant aux fonctionnaires ou employés de la municipalité le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.*

Résolution #2016-05-262 : Défibrillateur centre communautaire

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à procéder à une dépense approximative de 2,400\$ plus les taxes pour l'achat d'un défibrillateur LifePak CR Plus automatique ainsi qu'un cabinet de rangement pour installation au centre communautaire auprès de la compagnie Cardio Choc.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-263 : Levée du drapeau des Patriotes

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec, par le Décret 1322-2002 qui a pris effet le 2 novembre 2002, a déterminé que la Journée nationale des patriotes coïnciderait avec le congé férié et chômé du lundi précédant immédiatement le 25 mai;

CONSIDÉRANT QUE la Journée nationale des patriotes concerne toutes les Québécoises et tous les Québécois et qu'elle a pour but d'honorer la mémoire des Patriotes qui ont lutté pour la reconnaissance nationale du notre peuple, pour sa liberté politique et pour l'obtention d'un système de gouvernement démocratique;

CONSIDÉRANT QUE la lutte des Patriotes revêt un sens particulier pour les villes et municipalités qui étaient au coeur du territoire où s'est déroulée la rébellion des Patriotes de 1837-1838;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire que des gestes tangibles viennent souligner la Journée nationale des patriotes afin de faire oeuvre de mémoire auprès des nouvelles générations;

Sur proposition de Madame la conseillère Micheline P. Fortin, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

De procéder à la levée du drapeau des Patriotes au mât de l'Hôtel de ville, chaque année, à l'occasion de la Journée nationale des patriotes, soit le lundi qui précède le 25 mai;

Il est également résolu que la levée du drapeau peut avoir lieu le jour même ou au cours de la fin de semaine qui précède la Journée nationale des patriotes.

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-264 : Accès à la propriété: Mai 2016

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté le règlement numéro 420 relativement au Programme d'accès à la propriété en date du 4 juin 2015;

CONSIDÉRANT QU'il y est stipulé que l'aide financière accordée dans le cadre de ce programme sera versé aux propriétaires admissibles un an après la date d'occupation;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Madame la conseillère Chantale Pelletier et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à verser l'aide financière accordée pour le mois de mai 2016 soit:

- Madame Sylvie Tremblay et Monsieur Pierre Dumont (3,000\$)
- Madame Nathalie Pivin et Monsieur Charles Martel (3,000\$)

ADOPTÉE

Résolution #2016-05-265 : Location Photocopieur Xerox

CONSIDÉRANT QUE la location du photocopieur pour les organismes XEROX modèle WC 4260S se termine en avril 2017;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie offre à la municipalité la possibilité d'augmenter la performance en utilisant un appareil plus récent;

CONSIDÉRANT QUE les coûts pour cette modification sont négligeables

Sur proposition de Madame la conseillère Chantale Pelletier, appuyée par Monsieur le conseiller Mario Dufour et résolu unanimement :

D'autoriser la Directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Napierville un contrat de 5 ans avec la compagnie XEROX pour la location d'un photocopieur noir et blanc modèle WC 4265S au coût de 83.38\$ mensuellement plus des coûts de 0.012\$ par copie.

ADOPTÉE

Varia

Public: Période de questions

Intervention de monsieur Serge Couture.

Je, soussignée, directrice générale adjointe, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. adj.& sec.-trés. adj.

Résolution #2016-05-266 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyée par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 20h42.

ADOPTÉE

GHISLAIN PERREAULT
MAIRE SUPPLÉANT

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE